

EN DIRECT AVEC LA CNRACL Flash d'info du groupe des élu.e.s CGT

cgt Cgt

n°30 - Juillet 2017

Site Internet: www.spterritoriaux.cgt.fr • Courriel: fdsp@cgt.fr • Site Internet: www.sante.cgt.fr • Courriel: com@sante.cgt.fr

Défendre la CNRACL!

Groupe des élu.e.s CGT :

<u>Collège des Actifs</u> : Monique Riveau ; Cécile Marchand ; Jean-Luc Gibelin ; Ludovic Degraeve ; Corinne Michel ;

Aldo Pitarresi.

Collège des Retraité.e.s: Nicole Bernabé; Claude Barré.

EDITO

Alerte pour la CNRACL!

Les réunions des commissions, du bureau et du conseil d'administration de la CNRACL de début juillet ont permis de constater une charge des représentants des tutelles ministérielles contre notre régime de retraite.

Plusieurs délibérations votées unanimement lors du CA de mars ont subi le veto gouvernemental... Il s'agit des décisions de report des crédits non consommés, celle concernant l'indice de référence pour les aides de l'action sociale.

En réalité, les tutelles visent à récupérer des moyens financiers dans notre Caisse pour contribuer à réduire les déficits financiers de l'Etat... De fait, c'est une mise en danger grave de la CNRACL...

Les élu-e-s CGT ont été au cœur de la réaction pour défendre notre régime de retraite spécifique dans l'intérêt des retraité-e-s et des actif-ve-s... pas question de se laisser impressionner!...

Ce qui est à retenir, c'est qu'il s'agit de la continuité de la remise en cause des régimes spécifiques, de la contestation par le pouvoir des rôles et missions du conseil d'administration élu... En effet, les décisions de veto prises en avril ont été confirmées par les nouveaux cabinets ministériels... En effet, les tutelles ont annoncé un nouveau veto sur les nouvelles délibérations (sur les mêmes thématiques) votées par le CA à l'unanimité...

L'urgence est donc à l'information, au rassemblement, à la mobilisation pour défendre et promouvoir notre régime de retraite. Ne rien lâcher aujourd'hui et demain!

LETTRE EN DIRECTION DES RETRAITÉ-E-S *Sommaire :*

- MA la Une : L'essentiel 2016, nouvelle formule du rapport d'activité
- Zoom: Je peux suivre en direct ma demande d'aide!
- >>> Un nouvel espace: la documentation juridique
- >> Vous accompagner : Se faire rappeler
- >> Votre publication : Le numéro de Climats
- Flash Info Retraités: Le fonds d'action sociale (FAS) de la CNRACL souhaite mettre en place prochainement un nouveau dispositif visant à simplifier vos démarches pour demander une aide. Vous pouvez être acteur de ces évolutions en répondant au questionnaire en ligne.

LETTRE EN DIRECTION DES ACTIF-VE-S Sommaire:

- A la Une : Le site CNRACL, espace Actif
- >> Zoom: la documentation juridique à votre disposition
- Vous accompagner:
 créer mon espace personnel;
 Dès 45 ans demandez vos
 simulations retraite;
 Besoin de faire le point sur votre
 carrière?



COMMISSION INVALIDITÉ ET PRÉVENTION

図 CHU DE BORDEAUX SUR LES TMS

Le dossier vise à :

- → Evaluer l'appropriation des diagnostics par services
- → Accompagner dans la mise en œuvre des préconisations pour la prévention des TMS

Nous maintenons l'appréciation que le dossier soit intéressant cependant, nous nous interrogeons sur les professions ciblées dans le projet.

Le pourcentage d'affiliés concernés par le dossier à 100% nous interroge quant à sa sincérité.

L'ARS ne poursuit pas la démarche sur l'accompagnement ce qui est regrettable et nous nous félicitons sur l'utilisation de ORSOSA financé par la CNRACL.

Avis Favorable de l'ensemble de la commission pour un financement à hauteur de 50 000 € du FNP. Nous sommes attentifs à faire intégrer nos remarques.

☑ VILLE ET CCAS DE LA VILLE D'ADGE SUR LES TMS

Le dossier vise à :

- Se concentrer sur les TMS affectant les personnels administratifs.
- → Privilégier des actions à gains rapides pour asseoir une légitimé des conseillers de prévention et ouvrir le champ à d'autres démarches.

Nous soulignons le manque de prégnance du CHSCT (1 seul représentant du personnel).

Nous estimons ce projet pertinent eu égard au public visé (administratif).

Nous nous interrogeons une nouvelle fois sur le recours à un prestataire extérieur, en effet, nous contestons la démarche consistant à faire financer une activité d'un prestataire par notre caisse de retraite.

Au total, un avis favorable de la commission pour attribution d'une somme 50 000€ du FNP pour le financement de ce projet mais avec une Abstention de la CGTsur le fait de la présence trop faible des membres CHSCT et le recours à un prestataire.

RÉSEAU DES PAYS DE LOIRE SUR LA QVT EN EHPAD

→ CHU Nantes: 2 EHPAD, CH d'Ancenis: 2 EHPAD, CCAS Nantes: 4 EHPAD

Le dossier vise à :

→S'approprier la méthode dite *empowerment* qui consiste à développer l'autonomisation des

professionnels de santé,

- →améliorer la qualité de vie au travail,
- →diminuer le taux d'absentéisme,
- → diffuser un guide au niveau national portant sur l'autonomisation et ses conditions de mise en œuvre.

Ce dossier s'inscrit bien dans la démarche des EHPAD voulu par le FNP.

Nous ne connaissons pas spécifiquement les agents visés (Administratifs ou soignants ou techniques).

Un certain nombre de question se posent :

La nécessité d'avoir des informations sur l'articulation indispensable des EHPAD FPT et FPH, quelles utilisations du budget d'un prestataire extérieur ? Quelle composition du Comité de pilote sur chaque site ?

De ce fait, le projet est reporté à la réunion de la CIP du mois de septembre en attente des réponses.

☑ CENTRE DE GESTION DU TARN

2 options pour le Tarn et Garonne

- → 1ère Option : Prévention des risques des personnes recevant du public :
 - -Informer toutes les collectivités
 - -Logiciel (gestion des agressions) et d'un guide, sensibilisation sur site par un psychologue
 - -Diffusion formation, information.
 - Montant de demande de financement : 24 000 €.

→ 2^{ème} option : Animation du réseau professionnel

- -Création d'un site internet collaboratif (bonne pratique, formation...)
- Une meilleure information du CDG et ciblés plus 100 collectivités
- Montant de demande de financement : 25 000 €.

Le FNP n'a pas vocation à financer des outils, mais des actions de prévention conduites par les collectivités.

Nous interrogeons sur la finalité concrète pour les agents des collectivités.

Le dossier est rejeté

Avis Contre: 3 (OS), Abstention: 2 (Employeurs).

☑ Pré-projet des CHU de Besançon et de Strasbourg pour les soignants confrontés à la fin de vie (projet EPIONE)

Le dossier vise à :

- Objectiver la souffrance des soignants confrontés à la fin de vie,
- ➡ Evaluer l'impact de l'intervention des équipes mobiles de soins palliatifs,
- → Etablir un diagnostic de la souffrance au travail en lien avec le thème de la fin de vie.

Bien que la thématique du projet soit pertinente et bien réelle pour les personnels soignants, le FNP n'a pas vocation à financer la recherche médicale. Or ce projet est typiquement un dossier de recherche médicale.

Le chef de service est le seul responsable pour faire intervenir les équipes de soins palliatifs dans les services et non à la demande des soignants.

Ce projet peut être applicable sur ces deux CHU mais ne pourra pas être reporté sur les autres CHU du fait de l'organisation fonctionnelle spécifique de chaque établissement hospitalier.

Avis négatif de la commission, proposition de réétudier le projet en demande de prévention collective évaluée.

DONNÉES INVALIDITÉ BNP

Trois rapports statistiques 2015 sont en ligne sur le site du FNP (FPT, FPH, SDIS).

Nous demandons que pour les données issues des BND, des éléments supplémentaires soient travaillés, à savoir :

- → Différencier les catégories actives et sédentaires
- → Différencier les catégories statutaires (A, B, C)
- → Avoir des données spécifiques sur les EHPAD
- → Réaliser un focus sur les aides-soignantes

Les ATI sont en augmentation de 66% depuis 2003, ce qui nous interpelle sur le fait de la dégradation des conditions de travail en lien avec les multiples réformes du système des retraites.

Comme d'habitude, le taux de remplissage de la BND via Prorisq reste faible, seuls les SDIS font office de bons élèves en raison du caractère obligatoire règlementairement.

- 28% dans la FPH
- 40% dans la FPT
- 95% dans les SDIS

Un effort doit être fait auprès des employeurs pour l'utilisation de l'outil PRORISQ au-delà de l'obligation que toute demande de subvention impose son utilisation.

☑ Programme Action 2018-2021

Le FNP pourrait s'appuyer sur trois approches

→Risque: TMS, RPS, Chutes... avec un

accompagnement classique

- → Approche métiers: focus particulier sur les ATSEM, les auxiliaires de puériculture, les personnels soignants des EHPAD, les personnels « techniciens hospitaliers »
- →Approche spécifique : qualité de vie au travail, usure professionnelle, transition numérique faisant appel à des financements spécifiques

Prochaine réunion du groupe de travail le 12 juillet

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2016

Mesures de prévention :

- →6 « conventions socle » et 16 options (Hors prorisq)
- →1 171 évaluations des risques professionnels et démarches de prévention
- →Aucun réseau
- →5 projets « recherche actions »

Statistiques:

→11 conventionnements PRORISQ avec les CDG

Recommandations:

→15 produits d'information

CST Comité Scientifique et Technique :

- →Groupe de travail sur les risques psychosociaux
- → Groupe de travail sur les fumées incendies

TUMÉES INCENDIES

Le groupe de travail a fonctionné pendant deux ans pour rédiger un rapport sur la dangerosité des fumées incendies et émet plusieurs préconisations.

Le rapport est sur le bureau de M. le directeur adjoint de la DGSCGC depuis le mois d'avril

Depuis, aucune réponse de la DGSCGC pour la diffusion de ce rapport dans les SDIS qui est très attendu par les CHSCT.

Bien que la DGSCGC a bien participé aux débats et à l'élaboration du rapport, rien ne bouge (Inspecteur enquête accident, responsable des équipements, un médecin 3SM).

La CNRACL va saisir le ministre intérieur pour la diffusion de ce rapport.

Nous attendons que la DGSCGC se réveille pour l'élaboration de la plaquette destinée à tous les agents des SDIS (SP, PATS).

COMMISSION RÉGLEMENTATION

ID Sur communication aux Actifs:

Les administrateurs CGT soulignent l'échec des EIR, (Entretien Individuel Retraite), non pas du fait du service gestionnaire ou des employeurs, mais bien du fait de l'État dans la mise en œuvre de cette mesure.

Pour rappel, cette disposition de la loi était la seule qui semblait faire consensus quant à son intérêt et la réponse à des attentes légitimes des actif-ve-s. Le droit à l'information retraite permet aux agents de prendre des décisions concernant leur carrière de manière éclairée. La problématique des abandons de ces EIR vient du fait du non respect de la loi sur la complétude des CIR (Compte Individuel Retraite) par les employeurs.

Nous avons déjà souligné dans nos lettres électroniques l'importance pour nos syndicats d'intervenir le plus rapidement auprès des leurs employeurs pour que les Comptes Individuels Retraite soient remplis et surtout que la complétude soit recherchée réellement. Il est de la responsabilité de la CGT de faire respecter le droit des agents...

Les administrateurs CGT ont demandé à être destinataires des listes des employeurs dont l'essentiel des comptes n'ont pas un niveau de complétude satisfaisant.

☑ Sur les demandes de la métropole de Lyon :

→ Concernant l'extension des critères d'homologation (Catégorie Insalubre):

Dans le cadre de l'homologation de son réseau souterrain des égouts, la métropole de Lyon a souhaité y intégrer les usines de traitement composées de locaux confinés.

Or, en l'état actuel des critères d'homologation et de reconnaissance des services en catégorie dite « insalubre », la demande ne peut être instruite en ce sens, car seules les canalisations et ouvrages annexes situés **sous terre** peuvent faire l'objet d'une homologation ; de même, seuls les agents travaillant effectivement sous terre peuvent prétendre à la reconnaissance de la catégorie « insalubre ».

Cette collectivité a fait procéder a une étude sur les danger pour la santé des agents qui effectuent leurs missions dans les usines de traitements (station d'épurations, etc. ...)

Cette étude confirme le bien fondé des revendications portées par la CGT sur la reconnaissance en catégorie insalubre pour les agents affectés dans ces unités.

Cela ne fait que renforcer les interpellations formulées par les administrateurs CGT depuis plusieurs années.

Nous considérons qu'il faut agir rapidement, car il y a un risque réel de scandale sanitaire et de contentieux de la part des agents ou de leurs familles.

Les commissaires du gouvernement (tutelles) indiquent que cette problématique et cette étude ont été abordées en Conseil des tutelles, - admette que cette étude est complète, mais ne traitant que d'une collectivité, ses conclusions ne peuvent être généralisées, - et indiquent que ce débat doit s'inscrire dans un cadre plus large portant sur la pénibilité au travail.

Pour les administrateurs CGT, ces réponses sont scandaleuses au vu de la mortalité dans ces services et de l'objectivation des risques professionnels encourrus.

Nous considérons que le chantier pénibilité est au point mort, et que pendant ce temps les agents font leurs missions.

Nous considérons que nous avons des responsabilités sur cette question en tant qu'Administrateurs, et nous proposons par conséquent de l'évoquer en bureau du CA, en vue d'une saisine officielle des ministères de tutelle par le Président du Conseil d'administration.

Merci a tous les syndicats concernés de faire le forcing auprès de leur collectivité pour faire une étude dans le même sens que la métropole de Lyon et de faire remonter à la Caisse.

Nous devons gagner tous ensemble sur cette revendication de la CGT.

Sur Limite d'âge/critères de reconnaissance des services actifs

Au cours de la séance plénière du 26 septembre 2014, le Conseil d'administration a émis un avis favorable pour enjoindre les tutelles à se prononcer sans délai sur les problématiques suivantes:

- limite d'âge des fonctionnaires relevant de la catégorie active,
- champ d'application de la condition du « contact direct et permanent avec les malades ».
- → Sur limite d'âge: toujours pas de réponse... On continue d'attendre sur une information importante pour certain agents au vu du montant de leur pension de retraite.

→Sur la problématique de la reconnaissance en catégorie active des auxiliaires de puériculture affectées dans les crèches du personnel des établissements hospitaliers: Devant la réponse du service gestionnaire qui s'appuie sur le Conseil d'État du 17 Mai 2017, nous estimons qu'il est faux de considérer que la crèche du personnel est une affectation qui n'implique pas de collaboration aux soins infirmiers, puisqu'une crèche doit obligatoirement comporter du personnel infirmier chargé, par définition, de mettre en œuvre des soins infirmiers.

De plus, nous rappelons les difficultés que posent, aux employeurs pour la gestion des personnels la non reconnaissance de la catégorie active aux auxiliaires de puériculture affectées dans les crèches du personnel des établissements hospitaliers et nous notons la responsabilité des l'employeurs quant à l'information qu'il doivent donner aux agents sur la perte du bénéfice de la catégorie active.

Sur Services de santé : suivi du courrier du 26 janvier 2017

Devant les réponses toujours négatives des tutelles, les administrateurs demandent au Président du Conseil d'administration de la CNRACL de saisir à nouveau les ministères de tutelle au sujet de l'actualisation de la liste des structures considérées comme des services de santé.

Sur Campagne double : information des personnes concernées/application à la réversion

Pour rappel, nous avons demandé lors du dernier CA qu'une information directe des personnes concernées soit faite, et nous avons interrogé le service sur l'application de la révision aux pensions de réversion.

Le service gestionnaire nous indique que les retraité.e.s concerné.e.s n'ont pas pu être identifié.e.s, et que les pensions de réversion sont concernées par la mesure.

Devant ces réponses, nous avons demandé au service gestionnaire d'informer l'ensemble des retraité.e.s identifié.e.s uniquement à partir de leur date de naissance, et que nous souhaitons un retour sur les actions menées avec les associations d'anciens combattants, pour informer les personnes concernées.

Sur Majoration durée d'assurance fonctionnaire hospitalier/parent de 3 enfants : délai de révision

Le service gestionnaire nous indique que la procédure de révision des pensions concernées est en cours. Elle devrait être finalisée à la fin du mois de juillet, et tous les agents concernés sont pris en compte.

☑ Sur PPCR: reclassement/condition des 6 mois

Cette problématique concerne les agents dont le départ en retraite est prévu à une date, alors que les textes statutaires sont sortis mais non publiés.

Si leur publication est rétroactive, nous considérons que les agents risquent d'être lésés sur le montant de leur pension.

Le service gestionnaire nous indique qu'une étude, en concertation avec le service des retraites de l'Etat, est en cours sur le sujet.

Les administrateurs CGT alertent les ministères de tutelle sur des textes statutaires non publiés à ce jour, qui ont fait l'objet d'un avis du Conseil supérieur de la Fonction Publique Hospitalière il y a quelques mois (filière sociale de la Fonction Publique Hospitalière, rééducateurs, manipulateurs radio, directrices de soins),

Nous souhaitons également connaître l'état d'avancement des travaux relatifs au fonctionnement des CAP.

☑ Sur Minimum garanti

Au vu des tableaux figurant sur le site CNRACL récapitulant les montants du minimum garanti ancien et nouveau mode de calcul, les administrateurs CGT souhaitent savoir s'il y a eu récemment une évolution des règles de calcul ou une revalorisation des montants.

Réponse: Il n'y a pas eu de modification des règles récemment. La référence à l'ancien et au nouveau mode de calcul correspond à la modification des règles intervenue dans le cadre de la réforme de 2010. Il s'agissait alors de faire en sorte que le minimum garanti applicable dans la fonction publique soit soumis à la même condition de durée d'activité que le minimum de pension applicable aux salarié.e.s du secteur privé. A noter que le nouveau mode de calcul est applicable aux pensions liquidées à compter du 1er janvier 2011. En revanche, l'ancien mode de calcul est maintenu pour les fonctionnaires qui remplissaient, avant le 1er janvier 2011, les conditions de liquidation d'une pension en vigueur avant le 11 novembre 2010. Cela signifie une perte qui peut atteindre 200 euros sur des retraites déjà très basses.

⇒En conclusion sur cette commission, et devant les attaques du gouvernement sur les retraites, il faut que les syndicats s'emparent de toutes ces questions et que l'on fasse monter le rapport de force pour être nombreux dans la rue le 12 septembre!

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ET DU PARTENARIAT

PRÊT AUX COLLECTIVITÉS

EHPAD de Faulx (54) pour un montant de 1 000 000€ sur 25 ans.

L'établissement projette la création de 2 unités de vie protégées (UVP) et une unité d'hébergement renforcé (UHR). **Avis favorable**.

☑ VACANCES POUR NOS RETRAITÉ.E.S

- →19 destinations en France (montagne, mer, ville)
- →7 destinations à l'étranger (Sicile, Israël, Japon, Inde du nord, Pérou, Vietnam, Mexique...)
- →13 offres de réduction
- →2 croisières (Baltique, Méditerranée).

■ TÉLÉASSISTANCE

Aide du FAS de 20 € par mois (ressources inférieures à 1 573 € pour une personne, 2 067 € pour un couple). On se rend compte que de plus en plus d'appels sont dit "conviviaux", ce qui démontre que les retraité.e.s sont souvent en situation d'isolement.

■ ASSURANCE DÉPENDANCE

L'objectif est de prémunir les retraité.e.s du régime contre le risque financier lié à la dépendance (versement d'une rente).

La rente moyenne mensuelle s'élève à 661€

La CGT demande le prix moyen de cette assurance, considérant qu'il s'agit d'un produit financier et qu'il serait utile de voir les sommes payées par les retraité.e.s et les sommes reçues.

Nous considérons que la CNRACL n'a pas vocation à faire de la publicité pour des produits financiers sans avoir la faculté d'intervenir.

ASSURANCES OBSÈQUES

Ce produit permet aux retraité.e.s de prévoir et de couvrir le financement de leurs obsèques. 83% des adhésions sont réalisées pour un capital inférieur ou égal à 3 000 €.

En 2016, l'âge moyen de souscription se situe à 69.1 ans.

Nous faisons la même remarque que pour les produits financiers.

PARTENARIAT TERRITORIAL CDG

Suite à la réforme territoriale, la composition du Comité National Technique (CNT) a été modifiée en y incluant 13 suppléants représentant les régions. Mais les 13 CDG interdépartementaux ne se substituent pas au CDG départementaux et les enjeux ne sont pas les mêmes.

La CGT s'interroge sur l'avenir des centres de gestions départementaux.

PARTENARIAT HOSPITALIER FHF / CNRACL

1 538 enquêtes de satisfaction des employeurs via les correspondants, retour et info pour CA de décembre.

Suite à une étude, il apparaît

- →un besoin d'appui opérationnel pour les actes de gestion complexes (validation, rétablissement et pension invalidité)
- un besoin de développement des compétences sur les actes de gestion.

3 scénari envisageables :

- → Elargir le périmètre des correspondants hospitaliers
- → Mutualisation partielle à l'échelle d'un territoire (ou GHT)
- → Externalisation partielle type : « Centre de gestion ».

Nous rappelons que les GHT ne gèrent pas pour le moment les ressources humaines, ont des périmètres bien différents, un nombre d'établissements affiliés différents. Par ailleurs, les établissements médico-sociaux sont intégrés de façon bien différente dans les GHT. De ce fait, seuls certains GHT pourraient assurer ce rôle, les GHT n'ont pas de personnalité morale.

La CGT demande de consolider ce qu'il y a déjà en place et que le scenario 3 n'est pas envisageable.

図 COMPLÉTUDE DES CIR

Au mois d'avril 2017, les taux des CIR complets : 74,7%.

- →78,6% pour les employeurs territoriaux
- →70,7% pour les employeurs hospitaliers

Le taux de complétude est de 93,4%

Nous nous apercevons du peu de progression du taux de CIR complet depuis 2011

La CGT s'insurge de se satisfaire des 74% des CIR complets et qu'un CIR incomplet entraîne le non-paiement de la période et donc qu'il y a un impact fort pour les agents. Rappel que la CNRACL finançait la complétude des CIR, c'est pour cela à une certaine époque, il y a une nette progression du remplissage des comptes de droits.

La loi doit être appliquée et de ce fait, la CGT demande aux tutelles de trouver les moyens d'y parvenir. Le CIR incomplet entraîne l'impossibilité du droit à l'information et les demandes des EIR sont rejetées par la CNRACL.

<u>Rappel important</u>: c'est au dernier employeur de remplir les informations concernant les périodes antérieures.

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE

SITUATION DU FONDS D'ACTION SOCIALE (FAS) AU 31/05/2017)

Les demandes d'aides au FAS sont en augmentation de plus de 18%.

Les aides les plus demandées sont, en pourcentage de la totalité des aides :

- → Aide santé = 47,8%
- → Aide énergie = 25,3%
- → Aide ménagère = 12,7%

Le nombre de bénéficiaires augmente de 20%.

L'utilisation du budget du FAS est supérieure de 19,5% de date à date (mai 2016/mai 2017). La CGT est satisfaite que les actions de communication ciblées envers les pensionné.e.s les plus modestes portent leurs fruits en augmentant le nombre de bénéficiaires.

En revanche, la CGT attire l'attention sur l'adéquation des moyens mis à disposition du FAS. En effet, l'augmentation du volume d'activité ne doit pas diminuer la réactivité nécessaire pour répondre aux demandes des pensionné.e.s.

Pour rappel : nous avons voté à l'unanimité l'utilisation du RFR (revenu fiscal de référence) comme référence pour accéder aux différentes aides du FAS. Les tutelles (Sécu budget) ont utilisé leur droit de veto pour annuler cette décision du CA, aux motifs que cette modification devrait se faire dans le cadre de la nouvelle COG, que les 2 dernières années les barèmes pour l'octroi des aides ont été augmentés.

Le conseil d'administration considère que l'objet de cette délibération relève totalement de son champ de compétence et qu'il ne relève pas du renouvellement de la COG, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de voter à nouveau cette délibération relative au FAS.

Les tutelles confirment que l'État opposera un nouveau véto à cette délibération sur le FAS souhaitant en effet que ce point soit traité dans le cadre de la négociation de la prochaine COG.

Le Président et les administrateurs font part de leur incompréhension à l'égard de la posture des services de l'Etat, remettant en cause le rôle du conseil d'administration de la caisse de retraite et le concept de la COG.

Quoi qu'il en soit, et nous référant aux compétences du Conseil d'Administration pour la gestion du FAS, la CGT demande une simulation, pour application en 2018, d'une augmentation des barèmes de 50 € et 100 €.

Aucun argument ne pourrait justifier la baisse du budget du FAS, car même avec la politique volontariste que nous menons, pour l'accès de plus de pensionné-e-s aux aides du FAS, nous n'avons jamais dépassé le budget octroyé au FAS (malgré une baisse de 0,8% à 0,6% des cotisations) même mieux la réserve budgétaire du FAS a été utilisée sur d'autres postes budgétaires.

DEMANDES DE SUBVENTION

Deux demandes de subvention ont été demandées et accordées : l'une à France Alzheimer, pour un accès aux séjours Vacances Répit., l'autre à Santé Publique France (anciennement INPES) pour promouvoir la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement de l'avancée en âge.

La CGT réaffirme que l'action sociale des différents régimes ne doit pas servir à pallier les carences de la politique de santé conduite au niveau national.

INTER-RÉGIMES ■

Point sur les 3 conférences des financeurs réunis depuis mars 2017 (1 en Val de Marne, 2 en Gironde).

Travail de l'inter - régimes :

→ réalisation de l'état des lieux des structures inter – régimes une restitution au prochain COPIL (comité de pilotage) de l'inter – régimes prévu le 20/12/2017.

La CGT demande:

- → à connaître les mesures de prévention déployées localement par l'inter régimes.
- → à savoir où en est la réflexion sur la représentation de la CNRACL dans les conférences de financeurs

Nous réaffirmons notre crainte d'harmonisation par le « bas » de la politique d'action sociale qui imposerait une régression de l'action que nous menons depuis des années ...

■ JOURNÉE NATIONALE DE L'INTER — RÉGIMES DES CAISSES DE RETRAITE

Cette journée s'est réunie le 7/07/17 au Palais des Congrès de Bordeaux, 600 participant.e.s. Pour la CGT, Claude Barré et Nicole Bernabé y participent.

Jacques Feuillerat, Président de la CARSAT Aquitaine ouvre la journée suivi des discours d'accueil de Nicolas Brugères, adjoint au Maire de Bordeaux et Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental de la Gironde. Ensuite diffusion d'un film : Adaptation de la société au vieillissement : les caisses de retraite engagées !

Deux tables rondes:

- 1- Les partenariats au service de l'innovation pour bien vieillir
- 2- La prévention de la perte d'autonomie à l'international

Conclusion de la matinée par Bertrand Fragonard, Président du Haut Conseil de la Famille, de l'enfance et de l'âge.

L'après midi : *Théâtre forum par le groupe "Trois Marches".*

Puis deux conférences:

- 1- Les aides techniques : répondre aux besoins de la vie quotidienne
- 2- Les lieux de vie collectifs : vivre ensemble et autonomie.

Cette journée a le mérite :

 de permettre la rencontre de camarades des autres régimes,

- → de découvrir tous les acteurs de la prévention,
- de découvrir la recherche effectuée, notamment « l'innovation pour une retraite autonome »,
- de découvrir les 5 engagements pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées.

En revanche, les aspects négatifs :

- débat très limité puisque les questions doivent être envoyées par SMS et très peu de questions passent ...
- → très peu de discussions sur les moyens à mettre face aux ambitions présentées, concernant la question de la reconnaissance des professionnel.le.s et de leurs qualifications, seule une intervention d'un administrateur de notre caisse en fait état, mais on lui fait très vite comprendre qu'il est hors sujet...